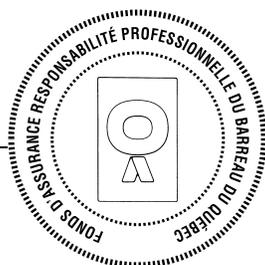


Rapport annuel 1999

**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec**

depuis 1988



Notre mission

Le Fonds, à but non lucratif, administre l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire des membres non exemptés du Barreau du Québec, afin de leur procurer, sur une base continue, une sécurité financière et un service de qualité supérieure à prix stable, en vue de l'intérêt du public.

Table des matières

Rapport annuel du conseil d'administration au Conseil général du Barreau du Québec	i
États financiers	iii
Le conseil d'administration	xxiii
Les administrateurs	xxiii
Les comités	xxiii
La Direction générale	xxiv
Le Service des sinistres	xxiv
Le Service juridique	xxiv
Le Service de prévention	xxiv
Le Service des finances et administratif	xxiv

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

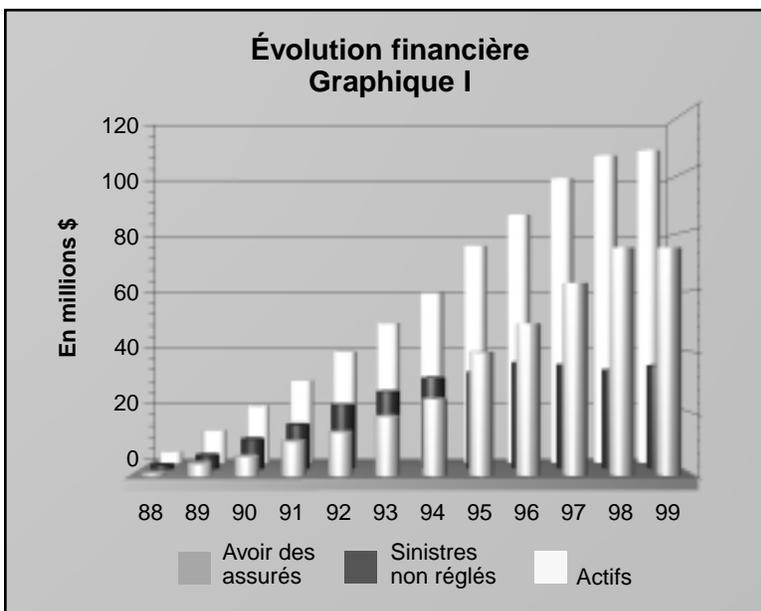
Il nous est agréable de présenter au Conseil général les résultats du douzième exercice du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle terminé le 31 décembre 1999.

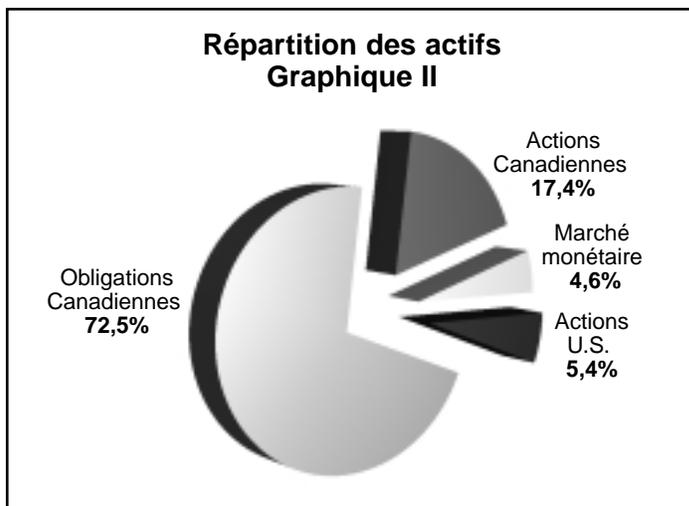
Le programme, qui procurait aux assurés en 1999 une **garantie de cinq millions de dollars par sinistre, sans prime ni franchise**, a coûté 7,7M \$. Ce coût a légèrement excédé les revenus du Fonds, maintenant exclusivement constitués du revenu de ses placements, laissant ainsi apparaître un déficit d'exploitation de 40 000 \$. L'avoir propre du Fonds ne s'en trouve donc pas affecté significativement et demeure suffisant pour continuer, encore cette année, à procurer les mêmes garanties aux quelque treize mille membres assurés, sans faire d'appel de cotisation. (voir *Graphique I*)

Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été, en 1999, de 5,02 % comparativement à 10 % en 1998. Ce rendement moindre est attribuable à la contre-performance de moins un pour cent de notre

principal portefeuille, celui des obligations. En parallèle, le marché obligataire canadien a lui aussi connu un rendement négatif du même ordre.

Il faut aussi noter une diminution pour le Fonds de 40 % de ses revenus de placement, qui sont passés de 12,3M \$ en 1998, à 7,7M \$ en 1999. Plus particulièrement, les gains sur disposition de titres ont chuté de 4,7M \$ à 1,7M \$, alors que les intérêts et dividendes gagnés chutaient de 7,8M \$ à 6,1M \$. (voir *Graphique II*)





Comme annoncé l'an dernier, le Fonds, en 1999, a structuré et intensifié ses activités destinées à réduire la fréquence et le coût des sinistres. Des communications techniques plus fréquentes avec les assurés, des conférences, des cours, des bulletins trimestriels et un guide détaillé ont été particulièrement appréciés par les membres.

Au cours de cette année, le conseil d'administration a tenu cinq assemblées, auxquelles se sont ajoutées dix-sept réunions de comités.

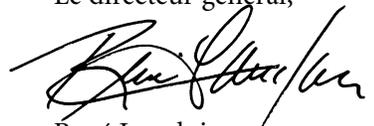
Au 31 décembre 1999, 12 161 membres du Barreau du Québec étaient assurés au Fonds (11 123 en 1998). Les 6 142 autres membres en avaient été exemptés sur demande (6 780 en 1998). Malgré cette augmentation de 9 % du nombre d'assurés en 1999, 728 avis de réclamation ont été présentés, comparativement à 782 en 1998, et à la fin de l'année, on comptait 1 010 sinistres non réglés (1 158 à la fin de 1998).

Enfin, nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour le travail qu'ils ont accompli et leur engagement actif dont témoigne constamment la satisfaction de notre clientèle.

Le président du conseil d'administration,


Paul H. Brochu

Le directeur général,


René Langlois



États financiers de

**FONDS D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DU BARREAU DU QUÉBEC**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 1900
2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H8

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de Fonds d'Assurance Responsabilité Professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 1999 et les états des résultats et de l'excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'Assurance Responsabilité Professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'Assurance Responsabilité Professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 27 janvier 2000



Section I

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 1999 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

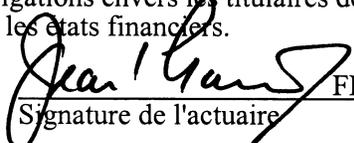
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres (000 \$)	Montants inscrits au bilan	Estimation de l'actuaire
- Sinistres et frais de règlement non payés directs	34 817	34 817
- Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
- Sinistres et frais de règlement non payés bruts	34 817	34 817
- Sommes à recouvrer des réassureurs	4 479	4 479
- Sinistres et frais de règlement non payés nets	30 338	30 338
- Autres sommes à recouvrer	607	607
- Autres éléments de passifs nets		

Passif des primes (000 \$)	Montants inscrits au bilan	Estimation de l'actuaire
- Passif des primes non gagnées brut		0
- Passif des primes non gagnées net		0
- Primes non gagnées brutes	0	
- Primes non gagnées nettes	0	
- Insuffisance de primes	0	0
- Autres éléments de passif nets	0	
- Frais d'acquisition reportés	0	
- Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés		0
- Commissions non gagnées	0	

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

 FICA
Signature de l'actuaire

31/1/00
Date de l'opinion

Jean-Louis Gauvin FICA, FSA
Nom de l'actuaire en lettres moulées

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1999

États financiers

Bilan	1
État des résultats et de l'excédent de l'actif sur le passif	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

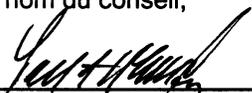
Bilan

31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Actif		
Encaisse	767 587 \$	16 516 \$
Placements temporaires (note 3)	2 421 083	5 415 713
Placements (note 3)	99 702 573	97 501 895
Revenus de placement à recevoir	1 086 812	1 474 107
Contributions des assurés, pénalités, franchises et autres sommes à recevoir	377 891	157 480
Somme à recevoir des réassureurs	132 051	327 138
Somme à recouvrer des réassureurs pour sinistres non réglés	4 479 376	2 304 414
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés	606 664	618 720
Immobilisations, moins l'amortissement cumulé (note 4)	36 150	24 833
	109 610 187 \$	107 840 816 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	717 904 \$	331 915 \$
Somme à payer aux réassureurs	88 861	71 881
Sinistres non réglés (notes 5 et 6)	34 817 356	33 410 265
	35 624 121	33 814 061
Avoir des membres assurés		
Excédent	73 986 066	74 026 755
	109 610 187 \$	107 840 816 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

État des résultats et de l'excédent de l'actif sur le passif

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Activités d'assurance :		
Contributions des assurés émises	19 166 \$	5 194 559 \$
Réassurance	(1 124 700)	(537 042)
Montant net	(1 105 534)	4 657 517
Sinistres et frais de règlement	5 799 835	4 810 235
Frais généraux d'exploitation	847 691	682 675
Total des sinistres et des frais	6 647 526	5 492 910
Déficit technique	(7 753 060)	(835 393)
Revenus de placements	7 711 871	12 277 741
Autres revenus :		
Frais sur paiements de contributions	-	127 364
Pénalités pour retard dans le paiement de contributions	500	22 500
	500	149 864
(Déficit) excédent de l'exercice	(40 689)	11 592 212
Excédent au début de l'exercice	74 026 755	62 434 543
Excédent à la fin de l'exercice	73 986 066 \$	74 026 755 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
(Déficit) excédent de l'exercice	(40 689) \$	11 592 212 \$
Ajouter (déduire) les éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	25 943	37 019
Amortissement des primes et escomptes sur placements	249 494	214 292
Gain sur dispositions de placements	(1 743 070)	(4 740 318)
Variation des soldes hors caisse du fond de roulement :		
Revenus de placements à recevoir	387 295	(129 897)
Contributions des assurés, pénalités, franchises et autres sommes à recevoir	(220 411)	(41 938)
Somme à recevoir des réassureurs	195 087	(303 228)
Créditeurs et charges à payer	385 989	(54 799)
Somme à payer aux réassureurs	16 980	71 881
Revenus perçus d'avance	-	(1 658 951)
Sinistres non réglés, déduction faite des sommes à recouvrer des réassureurs et assurés	(755 815)	820 141
	(1 499 197)	5 806 414
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions de placements	(72 426 964)	(100 931 858)
Produit sur aliénations de placements	72 067 760	94 273 459
Acquisitions d'immobilisations	(37 260)	(24 715)
	(396 464)	(6 683 114)
Diminution des espèces et quasi-espèces	(1 895 661)	(876 700)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	2 911 302	3 788 002
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 015 641 \$	2 911 302 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1999

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ("Fonds d'assurance"), qui est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1er mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

1. Principales conventions comptables :

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

a) Placements :

i) Généralités :

Les gains et les pertes sur l'aliénation de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

ii) Placements temporaires :

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la juste valeur.

iii) Obligations et titres hypothécaires :

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

iv) Actions ordinaires :

Les placements en actions ordinaires sont inscrits au prix coûtant. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Principales conventions comptables (suite) :

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement cumulé.

Les améliorations locatives, le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq (5) ans. Les logiciels et le matériel informatique sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois (3) ans.

c) Sinistres non réglés :

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistre et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont suiets à une estimation du coût net ultime.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Principales conventions comptables (suite) :

e) Espèces et quasi-espèces :

Pour l'état des flux de trésorerie, les quasi-espèces comprennent les placements temporaires échéant dans 90 jours et moins.

	1999	1998
Encaisse	767 587 \$	16 516 \$
Placements temporaires (note 3)	248 054	2 894 786
	1 015 641 \$	2 911 302 \$

2. Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs :

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur Général des Institutions Financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance. Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

3. Placements :

Le tableau ci-dessous présente un résumé des montants en capital, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

31 décembre 1999			
Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations :			
Gouvernements :			
Échéant dans un an et avant cinq ans	22 400 000 \$	23 552 490 \$	23 414 196 \$
Échéant dans cinq ans et après	25 940 000	28 786 350	27 766 025
Administrations publiques et municipales canadiennes :			
Échéant dans un an et avant cinq ans	500 000	613 854	632 585
Échéant dans cinq ans et après	1 375 000	1 377 002	1 502 726
Sociétés canadiennes :			
Échéant dans moins d'un an	2 225 000	2 263 138	2 253 828
Échéant dans un an et avant cinq ans	7 425 000	7 439 393	7 324 703
Échéant dans cinq ans et après	11 185 000	11 411 066	11 302 477
	71 050 000	75 443 293	74 196 540
Titre hypothécaire	-	600 000	588 876
Actions ordinaires	-	23 659 280	27 215 118
	-	99 702 573	102 000 534
Placements temporaires :			
Bons du Trésor :			
Échéant dans 90 jours et moins	250 000	248 054	248 054
Échéant dans plus de 90 jours	2 200 000	2 173 029	2 173 029
	2 450 000	2 421 083	2 421 083
		102 123 656 \$	104 421 617 \$

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

3. Placements (suite) :

31 décembre 1998			
Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations :			
Gouvernements :			
Échéant après un an et avant cinq ans	21 250 000 \$	22 528 741 \$	23 172 217 \$
Échéant dans cinq ans et après	21 300 000	24 699 143	26 366 905
Administrations publiques et municipales canadiennes :			
Échéant après un an et avant cinq ans	950 000	1 021 525	1 066 340
Échéant dans cinq ans et après	3 125 000	3 477 675	4 005 511
Sociétés canadiennes :			
Échéant après un an et avant cinq ans	10 400 000	10 455 182	10 747 834
Échéant dans cinq ans et après	10 300 000	10 735 769	11 711 955
	67 325 000	72 918 035	77 070 762
Actions ordinaires		24 583 860	25 353 384
		97 501 895	102 424 146
Placements temporaires :			
Bons du Trésor :			
Échéant dans 90 jours et moins	2 900 000	2 894 786	2 894 786
Échéant dans plus de 90 jours	2 600 000	2 520 927	2 520 927
	5 500 000	5 415 713	5 415 713
		102 917 608 \$	107 839 859 \$

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

3. Placements (suite) :

		1999			1998
	Intérêt recevable base	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal
Gouvernements Administration publiques et municipales canadiennes		4,81 à 8,58	5,00 à 12,00	3,49 à 10,45	5,25 à 12,00
	Semi-annuelle ou annuelle	6,11 à 8,77	6,00 à 13,40	5,47 à 9,88	5,60 à 13,40
Sociétés canadiennes	Semi-annuelle ou annuelle	5,35 à 8,85	5,40 à 12,20	5,13 à 9,27	5,20 à 12,20
Bons du Trésor	Échéance	4,76 à 4,88	–	4,88 à 5,30	–

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire. Ce gestionnaire est soumis à une politique de placements établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

4. Immobilisations :

			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	66 202 \$	66 202 \$	- \$	- \$
Mobilier et matériel	102 875	93 173	9 702	2 358
Logiciels	183 893	180 824	3 069	4 180
Matériel informatique	174 804	151 425	23 379	18 295
	527 774 \$	491 624 \$	36 150 \$	24 833 \$

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 25 943 \$ (37 019 \$ en 1998).

5. Sinistres non réglés :

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle des provisions pour sinistres non réglés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

6. Sinistres encourus :

La continuité dans les provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaillent comme suit :

	1999	1998
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, au début de l'exercice :		
Brut	33 410 265 \$	35 164 724 \$
Réassurance cédée	(2 304 414)	(5 059 980)
Franchises à recouvrer des assurés	(618 720)	(437 754)
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, au début de l'exercice	30 487 131	29 666 990
Variation dans la réserve pour sinistre et frais de règlement non réglés :		
Provision pour événements de l'exercice	4 673 178	7 893 595
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices antérieurs	(5 428 993)	(7 073 454)
	(755 815)	820 141
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, à la fin de l'exercice	29 731 316	30 487 131
Réassurance cédée	4 479 376	2 304 414
Franchises à recouvrer des assurés	606 664	618 720
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant brut, à la fin de l'exercice	34 817 356 \$	33 410 265 \$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés:		
Débours nets :		
Exercice courant	1 199 859 \$	769 095 \$
Exercices antérieurs	5 355 791	3 220 999
	6 555 650	3 990 094
Variation dans les provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés	(755 815)	820 141
	5 799 835 \$	4 810 235 \$

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

7. Réassurance cédée et franchises :

Le Fonds d'assurance réduit, par la réassurance, la perte qui est susceptible de survenir en excédent de sa rétention nette sur chaque sinistre.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si les réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations; par conséquent, le Fonds d'assurance évalue la situation financière de ses réassureurs en vue de réduire au maximum son risque de subir des pertes importantes découlant de l'insolvabilité des réassureurs. Aucun traité de réassurance ne s'applique aux risques souscrits en 1997. En 1998, la limite de garantie à l'assuré est passée de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$ par sinistre et le fonds a souscrit une réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre. En 1999, le fonds a également souscrit à la réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre, superposé d'une protection annuelle de 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 000 000 \$.

Les montants portés en déduction des contributions acquises et des sinistres se présentent comme suit :

	1999	1998
Coût de la réassurance	1 124 700 \$	537 042 \$
Sinistres cédés recouvrés	294 839	471 002

8. Contributions des assurés :

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau de Québec d'accorder un congé effectif de contribution à l'assurance pour 1999 et 2000.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

9. Opérations entre apparentés :

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 431 500 \$, a été facturée au cours de l'exercice (212 000 \$ en 1998). Au 31 décembre, les créiteurs et charges à payer comprennent 6 389 \$ en 1999 (11 837 \$ en 1998) dus au Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

10. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000 :

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été réagencés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1999.

Le conseil d'administration

Président du conseil

Monsieur Paul H. Brochu (5)
Président du conseil
Groupe Brochu-Lafleur, Lévis

Secrétaire trésorier

Me René Langlois
Directeur général

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r. (2, 4, 5)
Avocat, Lévis

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (2, 4, 6)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

Monsieur Roger Chiniara (3)
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

M. le bâtonnier Jacques Fournier, Associé (1, 4, 6)
Pinsonnault Torralbo Hudon, Montréal

M. le bâtonnier André Gauthier, Associé (2, 5, 6)
Cain Lamarre Casgrain Wells
Membre du réseau d'avocats Lamarre
Brouillette Wells, s.e.n.c., Sept-Îles

Monsieur René G. Jarry (3)
Premier Vice-président exécutif
Financière Banque Nationale, Montréal

M. le bâtonnier Michel Jolin, Associé (1, 5)
Associé
Kronström Desjardins, Sainte-Foy

Madame Éline C. Phénix (1, 3)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de la garantie
- (3) Comité de placements
- (4) Comité des ressources humaines
- (5) Comité de stratégie et développement
- (6) Comité de vérification

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Gaétane Desharnais
Avocate analyste

Me Stéphanie Normand
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

**Le Service des finances
et administratif**

Madame Manon Brunette
Comptable

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

